

Resolution adoptée par le Comité de Quartier district 1 et 2 lors de la réunion du 23 mars 2026

Résolution de demande de moratoire des projets de développement immobiliers résidentiels et commerciaux pour le district du Village de Mont-Tremblant « Village ».

Attendu que des mauvaises odeurs, des déversements et refoulements provenant des égouts du Village se produisent depuis plusieurs années .

Attendu que suite à ces événements, deux rapports furent obtenus par la Ville de Mont Tremblant concernant les infrastructures d'égouts et la station de pompage du Village en 2022 et 2025.

Attendu qu'à la suite d'une demande d'information soumise à la Ville de Mont Tremblant , les membres du Comité de Quartier ont pris connaissance desdits rapports.

Attendu que ces rapports ne sont pas concluants, n'identifient pas la cause des odeurs, déversements et refoulements, et ne recommandent aucun plan d'action pour corriger et prévenir ceux-ci de façon permanente .

Attendu que de nombreux projets de développement immobiliers furent approuvés par la Ville de Mont-Tremblant et construits dans les 5 dernières années et ont résulté en une demande accrue sur les infrastructures existantes du Village sans qu'aucune mise à niveau de leur capacité incluant la capacité des infrastructures des égouts pluviaux et sanitaires ne soit effectuée.

Attendu qu'il y a risque pour la santé publique et la pollution des cours d'eau en plus de causer des dommages et inconvénients aux citoyens.

Attendu que la refonte du plan d'urbanisme est en cours et selon l'échéancier prévu devrait être terminée à l'automne 2026.

Attendu que ce plan d'urbanisme devrait prévoir des règles et règlements concernant les projets de développement immobiliers qui tiennent compte des infrastructures existantes et des améliorations aux infrastructures requises pour permettre tout développement immobilier futur.

Le comité approuve une résolution pour que la Ville de Mont Tremblant adopte un moratoire sur tous projets de développement immobiliers résidentiels et commerciaux qui se raccordent aux système d'égouts pluviaux et sanitaires du Village jusqu'à ce que les causes du mauvais fonctionnement dudit système aient été identifiés et corrigées et que la capacité du système soit suffisante pour faire face a la demande des projets de développement immobiliers .